

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de la justice

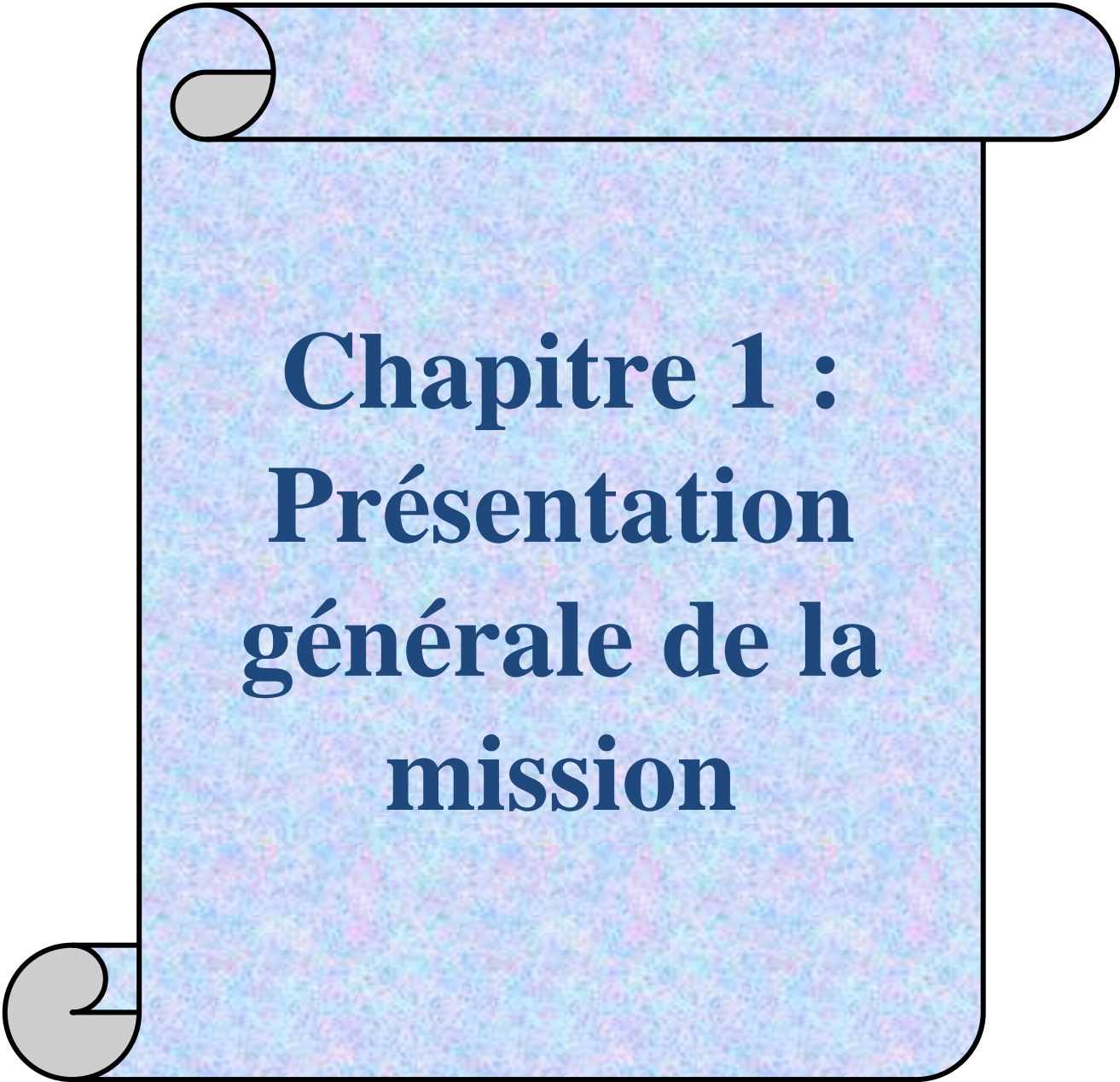


*Rapport Annuel de
Performance de la mission
Justice pour l'année 2020*

Septembre 2021

Table des matières

Chapitre 1 : Présentation générale de la mission.....	2
1.Résultats de performance pour l'année 2020	3
2.Exécution de budget de la mission pour l'année 2020	5
Chapitre 2 : Présentation de l'exécution des programmes de la mission	8
Programme 1: Justice	9
1.Présentation et analyse des résultats de performance du Programme Justice :	10
2.Présentation de l'exécution de budget du programme de justice	27
Programme 2: Prisons et rééducation	32
1. Présentation et analyse des résultats de performance du Programme prisons et rééducation:	33
2.Présentation de l'exécution de budget du programme de prisons et rééducation.....	49
Programme 9:Pilotage & Appui.....	52
1. Présentation et analyse des résultats de performance du programme Pilotage et Appui:.....	53
La participation de l'opérateur public (Office des logements des magistrats et personnel du ministère)69	
2-Présentation de l'exécution de budget du programme de pilotage et appui.....	71



Chapitre 1 : Présentation générale de la mission

1. Résultats de performance pour l'année 2020

La mission de la justice est fondée sur le renforcement de la confiance des citoyens dans une justice indépendante qui garantit l'état de droit, le respect des libertés et des droits individuels et collectifs et le bon fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires. Ceci en mettant en place un système judiciaire impartial et efficace, accessible à tous et sans discrimination.

Ainsi, un travail a été fait au sein des programmes de la mission pour établir une bonne justice qui offre des garanties de respect des droits du justiciable, de protection des droits des détenus, et qu'elle soit proche des citoyens, accessible dans les meilleures conditions, et caractérisé par la crédibilité et la transparence dans une relation entre elle et son environnement.

Sur cette base, le projet annuel de performance pour l'année 2020 a fixé 10 objectifs pour les trois programmes de la mission de justice, qui s'inscrivent tous dans sa vision stratégique et visent à améliorer le service judiciaire d'une manière qui réponde aux besoins des justiciables et les investisseurs ainsi que l'amélioration de l'institution pénitentiaire pour assurer le progrès du système des droits de l'homme.

De ce fait, les crédits de la mission ont été répartis entre deux programmes principaux : le Programme Justice, qui concerne les tribunaux de toute nature, l'Institut supérieur de la magistrature et

l'Institut supérieur des avocats. Et le programme des prisons et rééducation qui concerne les établissements pénitentiaires et de rééducations, et l'école nationale des prisons et de rééducation ; soutenus par un programme central et régional de pilotage et d'appui.

L'objectif de l'année de gestion 2020 vise à se concentrer sur une culture axée sur les résultats. Cependant l'épidémie de Corona, qui a commencé à se propager en mars 2020, et a relativement modifié les programmes et les projets de la mission, en particulier avec la perturbation du rythme de travail dans des périodes importantes en raison de confinement général ou dirigé. Ce qui a empêché l'atteinte de manière satisfaisante des objectifs fixés, malgré le fait que le taux de consommation des crédits approuvés a dépassé 99,23 % étant donné que la rémunération représentait la plus grande partie du budget (environ 80 %) et qui a un impact direct sur le climat des affaires dans le pays. L'obligation appelle à plus de rationalisation, de gouvernance et de sélection des priorités. Ceci en coopération et coordination avec les différents partenaires du secteur, notamment le Conseil supérieur de la magistrature, les associations professionnelles, les syndicats, et tous les organismes et organisations de toutes natures.

2. Exécution de budget de la mission pour l'année 2020

Tableau n°1

**Exécution du budget de la mission année 2020 selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)**

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		(LF complémentaire (1))		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation% (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Dépenses d'engagement	603300	602646	654	99.89
	Dépenses de paiement	603300	601749	1551	99.74
Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'engagement	65850	65782	68000	99.90
	Dépenses de paiement	65850	64669	1181	98.21
Dépenses d'interventions	Dépenses d'engagement	14082	13937	145	98.97
	Dépenses de paiement	14082	13937	145	98.97
Dépenses d'investissement	Dépenses d'engagement	617030	108334	508696	17.56
	Dépenses de paiement	62550	59680	2870	95.41
Dépenses des opérations financières	Dépenses d'engagement	0			
	Dépenses de paiement	0			
Total général	Dépenses d'engagement	1300262	790698	509564	60.81
	Dépenses de paiement	745782	740035	5747	99.23

*Sans prise en compte les ressources propres

Il ressort de ce tableau que le taux d'exécution du budget 2020 s'élève à **99,23 %** par rapport aux prévisions du budget du ministère pour cette année. C'est un pourcentage qui montre la capacité du ministère à prévoir, programmer et exécuter son budget, soulignant que plus de 80% du budget de la mission a été alloué à la rémunération. Elle reflète aussi, d'autre part, le besoin urgent aux crédits pour assurer le fonctionnement normal minimum du secteur, car il a été constaté que la faiblesse des crédits au niveau de fonctionnement est à l'origine de certaines dettes, notamment vis-à-vis de certains fournisseurs et entreprises nationales.

Quant aux crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement, ils n'ont pas dépassé 17,56 %, en raison de l'accumulation de crédits d'engagement au niveau des directions régionales d'équipements depuis des années et de la lenteur enregistrée dans la mise en œuvre des projets à caractère régional.

Tableau n° 2 :
Exécution du budget de la mission 2020 par rapport aux prévisions
Répartition par programme (crédits de paiement)

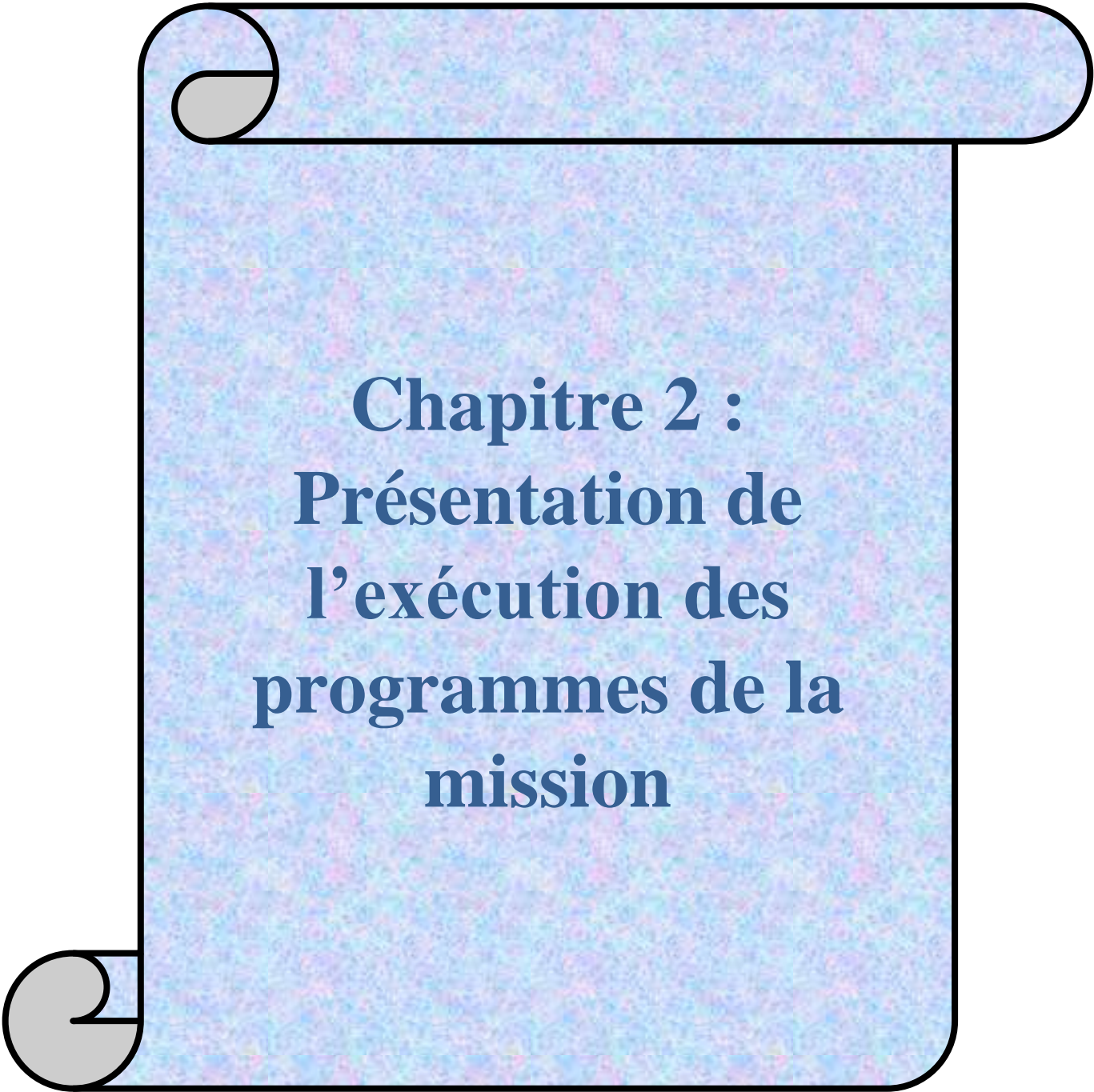
Unité : mille dinars

Programmes		Prévisions 2020	Réalizations 2020	Réalizations par rapport aux prévisions	
		(LF complémentaire) (1)		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Justice	Dépenses d'engagement	595893	341767	254026	57.37
	Dépenses de paiement	324233	321485	2748	99.15
Prisons et Rééducation	Dépenses d'engagement	611407	398167	213240	65.12
	Dépenses de paiement	374907	374098	809	99.78
Pilotage et Appui	Dépenses d'engagement	92962	50664	42298	54.50
	Dépenses de paiement	46642	44451	2191	95.30
Total général	Dépenses d'engagement	1300262	790698	509564	60.81
	Dépenses de paiement	745782	740035	5747	99.23

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Il ressort également de ce tableau que le taux d'exécution des budgets de chacun des trois programmes pour l'année 2020 a dépassé 99%, par rapport à ses prévisions pour cette année-là, ce qui est un pourcentage important qui confirme l'exécution de ce qui a été

programmé.



Chapitre 2 : Présentation de l'exécution des programmes de la mission



Programme 1: Justice

Responsable de programme : M. Tayeb Rashid, Premier Président de la Cour de Cassation De : mars 2017 à février 2020	Responsable de programme : M. Saïd ben Romdhan, inspecteur général adjoint au ministère de la Justice, a été nommé à partir de : Fin mars 2020
---	---

1. Présentation et analyse des résultats de performance du Programme Justice :

❖ Objectif Stratégique 1-1 : Réduction de la durée des prestations judiciaires :

- **Présentation de l'objectif :** Cet objectif a été choisi pour améliorer et renforcer les prestations des services judiciaires à tous les stades en améliorant les performances des différents acteurs impliqués dans les affaires judiciaires ; et en réduisant les délais de traitement des affaires en fournissant toutes les exigences matérielles et morales pour promouvoir le secteur.

✓ **Indicateur 1.1.1 : Taux des affaires civils et pénaux réglées dans la même année**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2020	2021	2022
Indicateur 1.1.1 : Taux des affaires civils et pénaux réglées dans la même année	%	62.2	61.9	64.5	51.7	%80.16	66	67

***Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur reflète la capacité des juridictions judiciaires à trancher les affaires qu'elles publient.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre d'affaires réglées / (le nombre d'affaires restantes à la fin de l'année dernière + le nombre d'affaires reçues au cours de l'année) * 100.

- **Source d'information** : les rapports mensuels que les tribunaux soumettent mensuellement à l'administration centrale.

+ Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La proportion de affaires réglées s'élevait à 1 839 352 sur le nombre total des affaires reçus 2 072 632 au cours de l'année 2020 et

1 481 970 des affaires de l'année précédente, ce qui équivaut à 51,7 %, alors que les prévisions étaient de l'ordre de 64.5 %. C'est un résultat indiquant un taux d'exécution estimé à 80.16 %. En comparaison avec les réalisations de 2019, on note une baisse du taux de règlement au cours de l'année 2020 de -10.2%, qui est due aux conditions sanitaires du pays suite à la pandémie de Corona.

✓ **Indicateur 1-1-2 : Taux des affaires immobiliers réglées dans la même année :**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalisations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2020	2021	2022
Indicateur 1-1-2 : Taux des affaires immobilières réglées dans la même année	%	60	75	85	96.191	113.16%	90	95

*** Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur**: Cet indicateur reflète la capacité des tribunaux immobiliers à juger les affaires qu'ils publient.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre d'affaires réglées / (le nombre d'affaires restantes à la fin de l'année dernière + le nombre d'affaires reçues au cours de l'année) * 100.

-**Source d'information** : le tribunal immobilier de Tunis, en coordination avec les filiales immobilières à l'intérieur du pays.

+ Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre total d'affaires immobilières réglées présente un résultat positif compte tenu du manque des capacités du tribunal immobilier et des conditions sanitaires que connaît le pays, qui ont nécessité la suspension du tribunal immobilier et de ses filiales pour une durée supérieure à deux mois.

Le nombre des affaires immobilières réglées a connu une évolution par rapport au nombre des affaires entrants. Cela est dû à la préparation d'une stratégie spécifique par la présidence de tribunal, basée sur le suivi quotidien des activités des filiales et le tribunal central, et l'organisation des réunions directes et à distance avec les structures intervenantes, et en relançant l'activité de coordination du tribunal immobilier avec l'Office National de la Propriété Foncière et de l'Office de topographie et de cadastre. Ce qui a réduit les délais de publicité et d'achèvement des travaux techniques, réduisant ainsi les délais de règlement et des temps judiciaires.

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats de total de ses indicateurs)**

Les résultats attendus n'ont pas été atteints compte tenu de la situation épidémiologique du pays.

- Le travail judiciaire étant corrompu, l'examen des affaires a été

reporté en lien avec les mesures sanitaires prises, ce qui a affecté les taux de règlement.

- La législation adoptée dans le traitement des affaires ne précise pas les délais de jugement dans la plupart d'entre eux, ce qui reste lié à la volonté des parties, notamment de leurs avocats, ce qui nécessite une intervention législative en la matière pour maîtriser le temps judiciaire.
- Le problème des applications informatiques et des tableaux de bord est l'une des lacunes les plus importantes sur lesquelles on peut travailler pour améliorer la répartition de l'activité et des ressources humaines entre les tribunaux pour mieux contrôler et rationaliser le temps judiciaire, en plus de travailler sur la révision des législations en relation.
- En outre, fournir l'équipement nécessaire à l'exécution des jugements et le cadre approprié ce qui réduirait le temps judiciaire.

❖ **Objectif Stratégique 1.2 : Développement de la qualité des prestations judiciaires :**

- Présentation de l'objectif : cet objectif a été choisi pour améliorer et renforcer la qualité des prestations judiciaires à tous les stades en améliorant les performances des différents intervenants dans les affaires judiciaires. Ceci en améliorant la formation et en fournissant des services judiciaires à distance d'une part et l'amélioration de taux

de réponse aux demandes d'accès à l'information en temps voulu d'autre part.

✓ **Indicateur 1.2.1 Taux de satisfaction sur la qualité de formation des juges et des greffiers**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
1.2.1 : Taux de satisfaction sur la qualité de formation des juges et des greffiers	%	-	70	80	On n'a pas arrivé à collecter des données et mesurer l'indicateur	0	80	90

* **Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à accroître la compétence des juges et des greffiers afin de développer la qualité des services judiciaires en garantissant le droit à la formation et en améliorant sa qualité et en dotant l'institut des capacités humaines et logistiques nécessaires.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : calcul du nombre attribué au taux de satisfaction sur la qualité de la formation des juges et greffiers/20.
- **Source d'information** : Secrétaire général de l'Institut Supérieur de la Magistrature.

✚ Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

On n'a pas arrivé à collecter des données et mesurer le pourcentage de réalisation de l'indicateur, étant donné que la propagation de la pandémie de Corona, à partir de mars 2020, et les mesures préventives ultérieures pour y faire face, telles que le confinement général et dirigé, ont sérieusement affecté la poursuite de la mise en œuvre des programmes mentionnés en raison de l'interdiction d'organiser de tels forums et cycles de formation et des décisions gouvernementales de les suspendre.


Aussi, selon une circulaire du chef du gouvernement, suite à l'influence de l'épidémie précitée sur la situation de finance publique dans notre pays, toutes les sessions de formation continue (débouchant sur une promotion) pour le corps des greffiers de juridiction ont été reportées à 2021, et l'année 2020 n'a donc vu l'organisation d'aucune formation continue pour les greffiers.

✓ Indicateur 1.2.2 : Taux de satisfaction sur la qualité de formation de base des avocats

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
1.2.2 Taux de satisfaction sur la qualité de formation de base des avocats	%	-	70	80	90	%112.5	80	90

* **Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : la concentration sur la formation de base des avocats étudiants à travers des supports pédagogiques liés à la profession.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : le pourcentage de satisfaction sur la qualité de la formation des avocats.
- **Source d'information** : la secrétaire générale de l'institut supérieur des avocats.

 **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Cet indicateur vise à privilégier la formation de base des avocats étudiant à travers des supports pédagogiques liés à la profession tout en renforçant les visites de terrain et en travaillant à les intensifier au cours de la période de formation (première année + deuxième année), ce qui nécessite de renforcer les moyens logistiques, matériels et humains de l'institut pour atteindre l'objectif.

En raison de la pandémie de Covid et de son confinement général et dirigé, le déroulement normal des cours a été affecté, obligeant la direction de l'Institut à réduire la durée nécessaire à la formation, que ce soit pour l'année scolaire 2019/2020 ou 2020/2021.

Pour assurer la crédibilité du certificat obtenu après la fin de la cession de formation, l'administration de l'Institut a décidé d'intensifier

le nombre d'heures de cours hebdomadaires, notamment pour les matières annuelles. Ce qui a contribué à maintenir la qualité de la formation à un rythme respectable, à la suite de laquelle 169 étudiants ont obtenu leur diplôme et 195 étudiants ont été déclarés réussis la première année après la fin de l'année scolaire pour la période du 1er octobre au 13 novembre 2020, suite à la décision du Conseil scientifique extraordinaire en date du 11 mai 2020.

✓ Indicateur 1.2.3 Taux des jugements et des registres des notaires digitaux

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
1.2.3 Taux des jugements et des registres des notaires digitaux		49	60	60	56.118	%93.53	65	70

* Bref commentaire technique :

- **Définition de l'indicateur** : Amélioration du rythme de numérisation des jugements et des registres des notaires.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : (nombre de jugements et des registres des notaires /nombre total de documents à numériser) X 100.

- **Source d'information** : Inspection Générale

📊 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Au cours de l'année 2020, un pourcentage très faible a été enregistré dans l'activité liée à la numérisation des jugements et des registres des notaires en raison de l'impact de la pandémie de Corona sur le flux de travail de l'établissement judiciaire, en plus de la modification du nombre de dossiers soumis à la numérisation, ce qui a apparemment conduit à une baisse du taux de numérisation de 60 % à 56.118 %.

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats de total de ses indicateurs)**

Les résultats attendus n'ont pas été atteints en raison de la situation épidémiologique que traversait le pays, l'Institut Supérieur de la Magistrature n'étant pas en mesure d'assurer les formations nécessaires aux cadres judiciaires et administratifs, ainsi que l'Institut Supérieur des avocats.

Les travaux de numérisation en général n'ont pas donné les résultats escomptés, compte tenu du manque de cadre spécialisé et des équipements nécessaires.

Les projets de numérisation sur lesquels travaille le ministère, ainsi que les services judiciaires à distance, n'ont pas encore atteint leurs objectifs malgré les progrès significatifs dans leur mise en œuvre, qui, une fois achevés, permettraient d'améliorer la qualité et la rentabilité des services judiciaires.

❖ Objectif stratégique 1-3 : Améliorer les conditions de travail des tribunaux et les sécuriser :

Présentation de l'objectif : Cet objectif a été choisi pour améliorer les conditions de travail des différentes juridictions, notamment en ce qui concerne la réduction de l'étroitesse dont la plupart des juridictions se plaignaient, en programmant les extensions nécessaires des tribunaux. L'objectif étant de protéger les locaux avec des barrières de fer forgés et des mécanismes de contrôle et des agents de contrôle.

✓ Indicateur 1.3.1 : Taux des tribunaux sécurisés :

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
1.3.1 Taux des tribunaux sécurisés	%	46,06	63,7	63,7	48,99%	%76,9	66,40	68,60

* Bref commentaire technique :

- **Définition de l'indicateur** : La protection des tribunaux comprend trois éléments :

(1) Le fer forgé est utilisé pour protéger les portes, les fenêtres et les clôtures qui sont également protégées par du fil de fer barbelé


- (2) équiper les tribunaux avec des caméras de surveillance,
- (3) La garde spéciale, qui est agréé pour sécuriser les locaux et les tribunaux par l'intermédiaire d'agents spécialisés et créer les espaces de gardiennage.

- **Mode de calcul de l'indicateur** :

Nombre total des éléments de protection disponibles pour tous les tribunaux * 100

Nombre total des tribunaux* 3

- **Source d'information** : la direction de bâtiment.

 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Une diminution a été enregistrée dans le pourcentage de réalisations liées à la sécurisation des tribunaux par rapport aux prévisions, et cette diminution est due à l'interruption du marché public liée à l'acquisition des équipements de surveillance, qui a affecté négativement l'évolution de cet indicateur, et le ministère cherchera à l'éviter au cours de l'année 2021.

✓ Indicateur 1.3.2 : Surface allouée à chaque employé

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalisations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
1.3.2 Surface allouée à chaque employé	M ²	16.74	16.79	17.21	15.80	% 91.8	17.29	17.44

* Bref commentaire technique :

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur s'intéresse à la bonne répartition du cadre humain entre les tribunaux avec l'évolution du volume de travail.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : L'indicateur a été déterminé en fonction de type des tribunaux, en se basant sur la superficie des bureaux et des fenêtres divisée par le nombre total du cadre humain avec tous ses corps (juges et employés de toutes catégories) dans le but d'améliorer les conditions de travail dans les tribunaux concernés.
- **Source d'information** : la direction de bâtiments + la direction des ressources humaines.

Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La réalisation de l'indicateur global pour l'année 2020 relatif à la surface allouée à chaque employé atteint 91,8 %, répartis entre tous les types de juridictions de droit public. Cet indicateur a enregistré une

augmentation pour les tribunaux cantonaux, qui ont vu la construction et l'aménagement de certain nombre d'entre eux, tandis que l'indicateur a enregistré une diminution pour le reste des tribunaux en raison de l'augmentation du nombre de leurs agents. Une liste des tribunaux qui ont été réalisés :

- Construction du tribunal cantonal de Douz al-Fawwar
- Reconstruction du tribunal cantonal de Tozeur
- Construction du tribunal cantonal de Manouba
- Construction du tribunal cantonal et immobilier de Kasserine
- Extension de cours d'appel de Sfax
- Extension du tribunal cantonal Moknine
- Extension du tribunal cantonal et immobilier de Mahdia

Notant que cet indicateur aide à prendre la bonne décision pour procéder aux extensions nécessaires pour les tribunaux qui connaissent une surpopulation en fonction des priorités et de volume de travail. Il est à noter que la priorité est aux tribunaux de première instance, qui connaissent une étroitesse remarquable selon cet indicateur.

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats de total de ses indicateurs)**

Malgré l'amélioration du budget d'investissement ces dernières années, on constate un ralentissement de la mise en œuvre des projets au niveau régional en raison de la complexité des procédures, ce qui n'a pas amélioré de manière significative les conditions de travail dans les juridictions.

Les tribunaux connaissent également un retard exceptionnel dans la mise en place de la protection nécessaire de leurs locaux en termes d'équipements de contrôle et d'agents spécialisés dans le contrôle, en raison du retard dans l'exécution des opérations liées à l'acquisition d'équipements d'une part, et de l'absence de personnel compétent dans la supervision sous la forme requise.

❖ Objectif stratégique 1-4 : Rendre la justice accessible aux femmes et aux mineurs :

Présentation de l'objectif : Cet objectif a été choisi dans le cadre de mise en œuvre des dispositions de l'article 18 de la Loi organique du budget (n° 15 de 2019 du 13 février 2019), qui précise dans son dernier alinéa que le responsable de programme travaille à la préparation du budget sur la base d'objectifs et d'indicateurs garantissant l'égalité et l'équivalence des chances pour les femmes, les hommes et tous les

catégories de la société.

✓ **Indicateur 1.4.1 : Le nombre d'affaires réglées pour chaque juge dans la matière pénale des enfants :**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
1.4.1 : Le nombre d'affaires réglées pour chaque juge dans la matière pénale des enfants	nombre	54	53	52	50	96.2%	48	45

*** Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : le taux d'affaires réglées pour chaque juge en matière pénale de l'enfant devant les cours d'appel et les tribunaux de première instance.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre d'affaires réglées en matière pénales et criminels relatives aux enfants devant les cours d'appel et de première instance/le nombre de juges désignés pour juger ces affaires.
- **Source d'information** : direction des statistiques en coordination avec les tribunaux

📊 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le nombre d'affaires réglées pour chaque juge en matière pénal des enfants au cours de l'année judiciaire 2019-2020 s'élevait à 50 affaires, et par rapport aux prévisions précédemment attendues, qui étaient fixées à 52 affaires, le pourcentage de réalisation de cet indicateur a atteint 96,2 % . , ce qui est souvent proche de ce qui était attendu malgré l'état de santé difficile.

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats de total de ses indicateurs)**

Le résultat obtenu est globalement jugé satisfaisant, malgré la perturbation dans le règlement des affaires liés aux enfants en raison de la situation épidémiologique et le report des affaires tels quels sont, compte tenu des mesures prises et la crainte à la santé des enfants.

2. Présentation de l'exécution de budget de programme de justice :

Tableau n° 3 :

Exécution du budget de programme justice pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature des dépenses (Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		(LF complémentaire (1))		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Dépenses d'engagement	283481	283481	0	100
	Dépenses de paiement	283481	283472	9	100
Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'engagement	10678	10677	1	99.99
	Dépenses de paiement	10678	10443	235	97.80
Dépenses d'interventions	Dépenses d'engagement	6073	6027	46	99.24
	Dépenses de paiement	6073	6026	47	99.23
Dépenses d'investissement	Dépenses d'engagement	295660	41682	253978	14.10
	Dépenses de paiement	24000	21544	2456	89.77
Dépenses des opérations financières	Dépenses d'engagement	0			
	Dépenses de paiement	0			
Total général	Dépenses d'engagement	595892	341867	254025	57.37
	Dépenses de paiement	324232	321485	2747	99.15

*Sans prise en compte les ressources propres

Ce tableau montre que le taux d'exécution du budget de programme justice a atteint 99,15%, par rapport aux prévisions du budget du ministère pour l'année 2020. Il s'agit d'un pourcentage élevé qui concerne tous les domaines, et cela reflète le besoin urgent de crédits pour assurer le niveau minimum de fonctionnement normal du programme.

Quant aux crédits d'engagement, un pourcentage important n'a pas été enregistré au niveau de dépenses d'investissement compte tenu de l'accumulation de crédits au cours des années précédentes dans les administrations régionales pour traitement en raison de la perturbation des projets à caractère régional.

Tableau numéro 4 :
Exécution du budget du programme Justice pour l'année 2020 par
rapport aux prévisions :
Répartition par sous-programmes et activités
(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous - Programmes	Activités	Prévisions 2020	Prévisions 2020	Réalisa tions 2020	Réalizations par rapport aux prévisions	
		-1	(LF complé mentaire) (1)		Montan t	Taux de réalisa tion%
		LF				
SP1 : supervision centrale	A1 : Rémunération des magistrats et la supervision des professions connexes	164842	166372	166372	0	100%
	A2: Gestion et modernisation de service de la justice	42338	119195	116670	2525	97,88%
SP2 : supervision régionales	A3: Organisation de service de la justice au niveau régional	118879	38665	38443	222	99,43%
	Total	326059	324232	321485	2747	99,15%

*Sans prise en compte les ressources propres

Il ressort de ce tableau que le taux d'exécution du budget de programme justice au niveau des activités a atteint 99,15%, par rapport aux prévisions du budget du ministère pour l'année 2020. Il s'agit d'un

pourcentage élevé qui concerne tous les domaines,

Note : Les rémunérations des sous-programmes régionaux ont été déduites au niveau du programme central, en raison du manque de formation des spécialistes en rémunération au niveau régional. Cela va être évité par l'administration dans les années à venir.

3- Orientations futures pour améliorer les performances

Titre de l'indicateur	Problèmes et lacunes	Recommandations pour remédier aux problèmes
Indicateur 1.1.1 : Taux des affaires civils et pénaux régérées dans la même année	L'absence d'un cadre judiciaire compétent En attendant la mise en place du système pénal et civil	-Révision des textes législatifs concernés. -Bonne répartition du cadre judiciaire et administratif entre les tribunaux selon les activités. -Développement du système pénal et civil et le généraliser
Indicateur 1-1-2 : Taux des affaires immobilières régérées dans la même année	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de capital humain pour le tribunal immobilier et ses filiales. • Conditions de travail insatisfaisantes 	-Renforcer le capital humain du tribunal immobilier et ses filiales selon le volume de travail. -révision de la carte judiciaire et fournir les moyens de travail nécessaires
Indicateur 1.2.1 : Taux de satisfaction sur la qualité de formation des juges et des greffiers	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de capital humain en général et les cadres en particulier • Capacité limitée du fait de l'étroitesse du siège 	-Révision des textes législatifs concernés -Fournir le cadre humain de l'Institut supérieur de la magistrature - Extension de local de l'Institut et l'équiper en matériel nécessaire

<p>Indicateur 1.2.2 Taux de satisfaction sur la qualité de formation de base des avocats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance des cadres et de personnel en toute catégorie -Le budget de l'institut est limité 	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser les textes régissant la formation à l'institut -Fournir le cadre humain de l'Institut supérieur des avocats. -Fournir les crédits et moyens nécessaires au bon fonctionnement.
<p>Indicateur 1.2.3 : Taux des jugements et des registres des notaires digitaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque d'employés à temps plein pour effectuer les travaux de numérisation • Manque de matériel nécessaire pour effectuer la numérisation (scanners) • Absence de licences d'exploitation des logicielles 	<ul style="list-style-type: none"> -Inclusion de la fonction de numérisation dans le calendrier alloué à la répartition annuelle du travail dans les tribunaux (allouer le cadre administratif nécessaire avec compétence) -Fournir les équipements nécessaires à la numérisation et encourager toutes les parties à intervenir en temps opportun lorsque des défauts surviennent -Fournir le nombre nécessaire de licences d'exploitation de logiciels dans les tribunaux
<p>Indicateur 1.3.1 : Taux des tribunaux sécurisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La retard dans la l'exécution des marchés pour l'acquisition des matériels de surveillance. • Insuffisance des agents spécialisés dans la numérisation 	<ul style="list-style-type: none"> -Acquisition et diffusion d'équipements de surveillance et mise à disposition d'un cadre humain spécialisé -Révision de la carte judiciaire
<p>Indicateur 1.3.2 : Surface allouée à chaque employé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'étroitesse de certaines juridictions, qui entraîne une surpopulation et une incapacité à accueillir le personnel de la juridiction 	<p>Réalisation des agrandissements nécessaires de certains tribunaux et nécessité de recourir à la location ou à la construction de nouveaux locaux</p> <p>Redistribution des personnels dans certains tribunaux en fonction de la capacité des tribunaux et de la quantité de travail.</p>
<p>Indicateur 1.4.1 : Le nombre d'affaires réglées pour chaque juge dans la matière pénal des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de nombre suffisant de juges spécialisés dans ce domaine dans la plupart des tribunaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un cadre judiciaire et administratif compétent



Programme 2: Prisons et rééducation

Responsable de programme :

M. Ilyes zalleg Président de l'Autorité générale des prisons et de rééducation
à partir du 1er janvier 2020

1. Présentation et analyse des résultats de performance du Programme prisons et rééducation:**❖ Objectif stratégique 2-1 : Adapter la capacité d'accueil des unités pénitentiaires et de rééducation aux besoins de la population carcérale****• Présentation de l'objectif :**

Malgré l'évolution des conditions de détention aux prisons et aux établissements pénitentiaires et du soutien psychologique, sanitaire et social dont bénéficie le détenu, la volonté de l'autorité est d'améliorer encore les conditions de cette catégorie sociale à besoins particuliers.

- L'État tunisien veille à renforcer l'approche globale des droits humains en tant que droits garantis à tous les catégories, exempts d'exclusion et de marginalisation, car il n'y a pas de possibilité pour priver un segment ou un individu de la société de soins et d'attention.

- Cet objectif a été choisi en vue d'améliorer les conditions de détention dans le cadre du respect des droits de l'homme.

✓ **Indicateur 2.1.1 : La surface allouée à chaque détenu.**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2020	2021	2022
2.1.1 : La surface allouée à chaque détenu.	M ²	2.94	3.03	3.6	3.10	%86.11	3.9	4.3

***Bref commentaire technique :**

-Définition de l'indicateur : L'indicateur concerne la surface allouée à chaque détenu dans l'unité pénitentiaire, ce qui a un impact direct sur les conditions de détention, car l'Autorité générale des prisons et de rééducation cherche à augmenter cette surface en construisant et en agrandissant des unités pénitentiaires telles que les prisons d'Outhna et Belli., les prisons d'Al-Masaadin et Bourj Al-Roumi.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : L'indicateur est calculé en divisant les surfaces totales des espaces alloués aux détenus dans les unités pénitentiaires par le nombre moyen de détenus dans les prisons et les établissements pénitentiaires au cours de l'année.

- **Source d'information** : Direction de l'Équipement et des Bâtiments, en coordination avec les unités pénitentiaires.

📊 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

La différence enregistrée entre les estimations (3.6) et les réalisations (3.1) est principalement due au ralentissement des projets au niveau régional pour diverses raisons. C'est un problème pour toutes les structures publiques au niveau régional et les institutions, en plus de l'échec de compléter les engagements d'aménagement et d'extension des prisons par les entreprises de travaux, compte tenu de la situation actuelle.

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats de total de ses indicateurs)**

Le premier objectif (adapter la capacité d'accueil des prisons et des unités pénitentiaires aux besoins des détenus) comprend un seul indicateur de performance, qui est l'espace alloué à chaque détenu, et il n'a pas été possible d'atteindre le pourcentage de l'indicateur pour les raisons susmentionnées, bien que les activités énumérées disposent des fonds nécessaires.

❖ Objectif stratégique 2.2 : Amélioration des conditions de réhabilitation des détenus pour leur réinsertion

Présentation de l'objectif : dans le cadre de la poursuite de la politique générale de réforme, cet objectif a été choisi pour soutenir la

formation et la réhabilitation des détenus en vue de leur réinsertion dans la société et dans la vie professionnelle en raison de son impact positif sur la réduction des taux de récidive. L'objectif est d'augmenter le nombre de bénéficiaires et allouer les équipements et les espaces nécessaires pour cela, en plus de fournir le cadre dédié à la formation.


Cet objectif comprend également l'amélioration des conditions de détention des détenus sous divers aspects (nourriture, soins de santé, soins psychologiques, soins sociaux...) en raison de leur impact positif sur le comportement du détenu dans le cadre des droits de l'homme et du respect des normes internationales dans ces aspects.

✓ **Indicateur 2-2-1 : Le taux de détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service :**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalisations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2020	2021	2022
2.2.1 : Le taux de détenus bénéficiant des programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de services	%	11.63	12,03	18	18.56	%103.11	20	22

***Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : Former les détenus et leur permettre de participer à des programmes de réhabilitation est un élément essentiel de la contribution de l'Autorité générale des prisons et de rééducation à leur réinsertion dans le tissu économique.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : L'indicateur est calculé en divisant le nombre de détenus bénéficiant de programmes de réhabilitation et de formation par le nombre moyen de détenus résidant en prison et en établissements pénitentiaires au cours de l'année.
- **Source d'information** : la Direction Générale des affaires des détenus et la Direction Générale des Affaires Administratives et Financières.

 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de réalisation de cet indicateur au cours de l'année 2020 a enregistré une évolution de 6,53 % par rapport au taux de réalisation de 2019. On note que le pourcentage de détenus ayant bénéficié de programmes de réhabilitation et de formation agricole, industrielle et de service, selon les réalisations de l'année 2020 s'élevait à 18,56 %, alors que les prévisions étaient de l'ordre de 18 %, soit un résultat indiquant un taux de réalisation estimé à 103,11 %, c'est-à-dire que le pourcentage de l'indicateur a été dépassé selon les prévisions initiales.

Ceci en raison de l'augmentation du nombre d'ateliers, du nombre de spécialités concentrées dans les unités pénitentiaires et de l'augmentation du nombre d'unités incubées pour le programme de formation et de réhabilitation.

*** Principales activités réalisées :**

- Augmenter le nombre d'ateliers dans les prisons de 121 en 2019 à 129 en 2020.
- Augmenter le nombre de spécialités dans les prisons de 35 en 2019 à 36 en 2020.
- Augmentation du nombre d'unités incubées pour le programme de formation et de de réhabilitation de 20 unités en 2019 à 22 unités en 2020.
- Augmenter la capacité d'accueil des ateliers de 1 643 relatifs à la formation, réhabilitation et emploi en 2019 à 1 744 en 2020.
- La formation des détenus de prison de Gabès a été activée au nombre de 04 spécialités professionnelles, en coopération avec l'association Horizon d'Enfance de Gabès.
- Un nombre de 988 détenus inscrits dans les programmes de formation et de réhabilitation ont bénéficié des cours de réhabilitation dans le domaine de la création de projets et de la formation des employés en coopération avec l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant, l'Agence pour la promotion de l'industrie et d'innovation, l'Agence pour la promotion des investissements agricoles et la Caisse nationale de

sécurité sociale.

- Création de nouveaux ateliers dans le programme de formation agricole et professionnelle

✓ **Indicateur 2.2.2 : Taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole, ou industriel ou de service**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalisations		Prévisions	Réalisations	Réalisations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
2.2.2 : Taux des détenus bénéficiant d'un travail agricole, ou industriel ou de service	%	38.03	43,5	50	53.45	%106.9	55	60

***Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la contribution de l'Autorité générale des prisons et de rééducation à la réinsertion des détenus en les embauchant dans des unités pénitentiaires.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : L'indicateur est calculé en divisant le nombre de détenus bénéficiant d'un travail agricole, industriel ou de

service par la moyenne du total des détenus résidant en établissements pénitentiaires et de rééducation au cours de l'année.

- **Source d'information** : L'Administration Générale des Affaires Administratives et Financières de l'Autorité Générale des Prisons et de Rééducation, en coordination avec l'Administration Générale des Affaires des détenus.

✚ Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

On remarque que le pourcentage de détenus qui bénéficient de travaux agricoles, industriels ou de services selon les réalisations de 2020 est de 53,45 %, un pourcentage qui a dépassé les estimations programmées (43,5%) de 9,5%. Cela est dû au souci de l'Autorité générale des prisons et de rééducation, avec ses structures centrales et de terrain, de permettre au plus grand nombre possible de détenus de travailler dans ces domaines et de leur fournir une compensation financière, en plus de réduire la charge de détention et de séjour en prison jusqu'à la fin de la peine. Nous attendons la révision du texte juridique pour l'emploi des détenus afin d'augmenter le nombre et la valeur du salaire journalier.

*** Principales activités réalisées :**

➤ Mise en place d'un programme de couture de masques de protection au profit du personnel de l'Autorité Générale des Prisons et

de rééducation, des détenus, des mineurs et de certaines structures publiques (Ministère de la Justice, Ministère de la Santé...), dont 450 milles masques de protection ont été produits.

➤ Equiper 20 salles d'audience pour les audiences à distance dans les unités pénitentiaires.

➤ Augmentation du nombre d'ateliers de production de couture de 02 à 13 ateliers de production au cours de l'année 2020.

➤ Récolte d'olives pour la saison agricole 2019/2020 via la main d'œuvre pénitentiaire, ce qui a contribué à l'augmentation du pourcentage d'employeurs dans le secteur agricole.

➤ Enregistrement d'une moyenne de 10 détenus actifs/jour en activité d'élevage de cailles, qui sont des ateliers modernes, qui ont démarré la production dans les prisons d'Al-Hawareb et de Siliana au cours du mois de janvier 2020.

➤ Equipements des ateliers pénitentiaires en matériel moderne aux frais du budget de développement pour réhabiliter les ateliers pour l'année 2019 d'une valeur financière totale de 1105 milles dinars.

✓ **Indicateur 2.2.3 : Taux des enfants délinquants bénéficiant des parcours de programme de réinsertion**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
2.2.3 : Taux des enfants délinquants bénéficiant des parcours de programme de réinsertion	%	9.6	13	18	0	%0	24	30

*** Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : L'indicateur porte sur le pourcentage d'enfants délinquants qui bénéficient des programmes d'insertion. Dans ce cadre, l'Autorité générale des prisons et de rééducation cherche à actualiser et renforcer les accords conclus avec le ministère des Affaires sociales et à renforcer les mécanismes de coopération avec le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi et ses agences rattachées et à établir des liens avec les institutions pour trouver des contrats de formation professionnelle pour les enfants.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : L'indicateur est calculé en

divisant le nombre d'enfants délinquants bénéficiant de programmes d'insertion par le nombre total d'enfants délinquants parvenant dans l'année.

- **Source d'information** : L'Administration générale des affaires des détenus en coordination avec les centres de rééducation pour enfants délinquants

Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indice pour l'année 2020 :

On remarque que le pourcentage d'enfants délinquants bénéficiant des parcours de programmes d'insertion selon les réalisations de 2020 est de 0%. Ceci est dû à la suspension des travaux du programme d'insertion des enfants sortant des centres de rééducation durant l'année 2020 pour mettre à jour le manuel de procédures de gestion du crédit affecté au financement dudit programme conformément à l'arrêté n°542 de 2019 du 28 mai 2019 fixant les programmes du fonds national de l'emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice. Les travaux reprendront après la mise à jour du manuel précité au début 2021.

*** Principales activités réalisées :**

- Réviser le manuel de procédures de gestion du crédit alloué au financement du programme d'intégration des enfants délinquants sortant des centres de rééducation.
- Tenue des audiences n°52, 53 et 54 du Comité technique de

suivi de la protection, de rééducation et de la réinsertion des enfants délinquants.

- Activer le programme d'intégration des enfants sortant des centres de rééducation pour enfants délinquants.
- Tenue des audiences des comités régionaux dans tous les centres de rééducation pour enfants délinquants.

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats le total de ses indicateurs) :**

Le deuxième objectif (Amélioration des conditions de réhabilitation des détenus pour leur réinsertion) comprend 03 indicateurs de performance. L'Autorité générale des prisons et de rééducation cherche à atteindre les réalisations dans les limites des prévisions en fournissant les nécessités logistiques et humaines, ce qui a été fait dans les deux premiers indicateurs, où les estimations ont dépassé ses pourcentages programmés. Le troisième indicateur relatif au taux des enfants délinquants bénéficiant des parcours de programme de réinsertion, il n'a pas été possible d'atteindre les prévisions programmées pour celui-ci en raison de la perturbation de programme d'insertion des enfants sortants par le ministère des Affaires sociales, malgré le fait que l'Autorité générale de Prisons et de rééducation s'est acquitté de ses tâches en matière de formation pour la réinsertion.

En résumé des indicateurs de mesure pour le deuxième objectif, les résultats peuvent être considérés comme bons étant donné que la

plupart des indicateurs dépassent les estimations préprogrammées, et il aurait été mieux si le volet lié à la structure publique intervenante (Ministère des Affaires sociales) est activé.

3- Objectif stratégique 2.3 : Amélioration des conditions de travail des agents dans les unités pénitentiaires et de rééducation et les sécuriser :

Présentation de l'objectif : Cet objectif a été choisi pour améliorer les conditions de travail des agents, augmenter leurs compétences et renforcer leurs acquis professionnels en les impliquant dans des parcours de formation et en mettant à leur disposition les espaces de travail administratifs nécessaires pour leur permettre d'accomplir au mieux leurs tâches.

✓ Indicateur 2.3.1 : Taux des agents bénéficiant d'une formation


Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
2.3.1 : Taux des agents bénéficiant d'une formation	%	28.94	46.04	50	10.57	%21.14	55	60

* Bref commentaire technique :

- **Définition de l'indicateur** : L'indicateur porte sur le pourcentage de cadres et des agents bénéficiant d'une formation, dans le cadre de

soucie de l'Autorité Générale des Prisons d'élever leurs compétences et aptitudes à exercer les fonctions et les travaux qui leur sont confiés ceci en organisant des formations.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : L'indicateur est calculé en divisant le nombre de salariés bénéficiant d'une formation par le nombre total d'agents.
- **Source d'information** : L'Administration Générale des Affaires Administratives et Financières en coordination avec toutes les unités et l'Ecole Nationale des Prisons et de rééducation.

 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de réalisation de l'indicateur 2,3,1 au cours de l'année 2020, était de 21,14%, par rapport aux estimations programmées. Ceci est dû principalement en raison de la perturbation dans la mise en œuvre du plan annuel de formation en raison de la propagation du virus Corona.

*** Principales activités réalisées :**

- Suspension de toutes les formations en raison de la pandémie de Corona.

✓ **Indicateur 2.3.2 : Taux de sécurité des unités pénitentiaires et de rééducation :**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
2.3.2 : Taux de sécurité des unités pénitentiaires et de rééducation	%	38.49	41.11	70	46	%65.71	80	90

*** Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : L'indicateur se rapporte aux efforts de l'Autorité générale des prisons et de rééducation pour protéger les prisons et les unités pénitentiaires contre les risques et les menaces.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Cet indicateur est calculé en divisant les taux d'assurance totaux des unités pénitentiaires et de rééducation par le nombre d'unités pénitentiaires et de rééducation.
- **Source d'information** : Administration Générale de la Sûreté et de la Sécurité.

📊 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

On remarque que le taux de réalisation de taux de sécurité des unités pénitentiaires en 2020 s'éleve à 46%, et il a enregistré une baisse

de 24% par rapport aux estimations programmées. L'insuffisance du pourcentage de réalisation est due à la perturbation des procédures de certaines transactions liées à l'acquisition d'équipements de sécurité en raison de la perturbation de la plupart des procédures à cause de la pandémie de Corona aux niveaux national et international.

*** Principales activités réalisées :**

- Renforcez les unités avec des armes
- Equiper les unités d'équipements de control technique spécifiques.
- Concentration du système d'inspection sous les voitures à Mornaguia et Bourj Al-Amri

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats de total de ses indicateurs) :**

Le troisième objectif (Amélioration des conditions de travail des agents dans les unités pénitentiaires et de rééducation et les sécurisés) comprend 02 indicateurs qui mesurent la performance.

Bien que l'Autorité générale des prisons et de rééducation cherche à atteindre les réalisations dans les limites des prévisions en mettant en œuvre des programmes de formation programmés pour l'année 2020 et fournir les équipements de sécurité nécessaires pour soutenir la sécurité des unités pénitentiaires, la pandémie de Corona et les mesures qui l'ont accompagnée ont empêché la réalisation d'indicateurs selon les estimations préétablies. La plupart des formations, qu'elles se soient

déroulées à l'École nationale pénitentiaire et de rééducation ou dans des établissements de formation publics et privés, ont été annulées, et la plupart des accords liés à l'acquisition de matériel de sécurité ont été interrompues pour la raison susmentionnée.

2. Présentation de l'exécution de budget de programme de prisons et rééducation :

Tableau n° 5 :

Exécution du budget de programme prisons et rééducation pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature des dépenses (Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		(LF complémentaire (1))		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation% (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Dépenses d'engagement	299157	298514	643	99.78
	Dépenses de paiement	299157	298356	801	99.73
Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'engagement	42550	42550	0	100
	Dépenses de paiement	42550	45550	0	100
Dépenses d'interventions	Dépenses d'engagement	1200	1193	7	99.39
	Dépenses de paiement	1200	1193	7	99.39
Dépenses d'investissement	Dépenses d'engagement	268500	55911	212589	20.82
	Dépenses de paiement	32000	31999	1	100
Dépenses des	Dépenses d'engagement	0			

opérations financières	Dépenses de paiement	0			
Total général	Dépenses d'engagement	611407	398167	213240	65.12
	Dépenses de paiement	374907	374098	809	99.78

*Sans prise en compte les ressources propres

Un montant total de 374 098 mille de dinars a été dépensé sur un total de 374 907 mille de dinars, soit une valeur de 99,78%, qui est le maximum pouvant être dépensé compte tenu des besoins réels du secteur, qui dépassent les crédits qui ont été décaissés, certaines dettes seront remboursés sur le budget 2022 dans le cas où les crédits nécessaires sont disponibles.

Tableau N° 6 :

Exécution du budget du programme prisons et rééducation pour l'année 2020 par rapport aux prévisions :

Répartition par sous-programmes et activités (Crédits de paiement)

Sous - Programmes	Activités	Prévisions 2020	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalizations par rapport aux prévisions	
		-1	(LF complémentaire) (1)		Montant	Taux de réalisation %
		LF	(2)-(1)			
Appui et soutien	A.1 Pilotage et réhabilitation du secteur des prisons et de la rééducation	98116	91572	91564	8	%99,99
	A. 2 Exécution de la politique des prisons et de la rééducation	273388	283335	282534	801	%99,72
		371504	374907	374098	809	%99,78
Total		98116	91572	91564	8	%99,99

*Sans prise en compte les ressources propres

3- Orientations futures pour améliorer les performances

Titre de l'indicateur	Problèmes et lacunes	Recommandations pour remédier aux problèmes
1.2.1 : La surface allouée à chaque détenu.	-Retard dans la mise en œuvre des projets régionaux (construction, réhabilitation et agrandissement de prisons) ce qui a empêché la réalisation des estimations de l'indicateur	La nécessité de se coordonner avec les structures régionales et les entreprises réalisant des travaux afin d'accélérer les procédures et de respecter les délais de mise en œuvre
2.2.3 : Taux des enfants délinquants bénéficiant des pistes de programme de réinsertion	-Le programme de réinsertion a été perturbé au niveau du ministère des Affaires sociales -Absence de cadre supervisant la mise en œuvre du programme d'intégration	Coordination avec le ministère concerné pour remettre le programme à son activité normale ou modifier l'indicateur.
3.2.1 : Taux des agents bénéficiant d'une formation	-Tous les programmes de formation ont été annulés en raison de la pandémie de Corona	Travailler sur la concentration d'une plateforme de formation à distance et s'appuyer également sur la formation active et la formation sur terrain dans les unités.
3.2.2 : Taux de sécurité des unités pénitentiaires et de rééducation	Perturbation des marchés liés aux équipements de sécurité, qui proviennent pour la plupart de l'extérieur du pays.	Une coordination sera faite avec les intervenants, ainsi qu'avec le ministère de l'Intérieur, qui est doté du même matériel, pour résoudre ce problème, tout en œuvrant à l'accélération des procédures au niveau de l'Autorité générale des prisons et de rééducation.



Programme 9: Pilotage & Appui

Responsable de programme :

M. Belgacem Ismaili : directeur générale des services communs
depuis Mars 2017

1. Présentation et analyse des résultats de performance du programme Pilotage et Appui:

L'année de gestion 2020 a été caractérisée par le déclenchement de l'épidémie "Covid 19", qui s'est traduite par l'adoption d'un confinement général à partir de mars, puis d'un confinement dirigé à partir du mois de Juin, et les mesures exceptionnelles qui les ont accompagnées. La situation précitée a engendré des difficultés importantes pour atteindre les objectifs fixés et atteindre le niveau de performance programmé à l'occasion de la préparation du projet de budget 2020, c'est-à-dire au cours de l'été 2019.

Les efforts des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique du programme - dans des circonstances exceptionnelles - se sont appuyés sur la protection des vies humaines au sein des administrations centrales et régionales et des tribunaux, et sur la mise à disposition de mécanismes et moyens de prévention disponibles.

Le responsable du programme et la plupart des cadres et du personnel rattachés au programme de pilotage et appui ont tenu à commencer le travail sans interruption pour assurer la pérennité de service, supportant tous les dangers qui peuvent les affecter en raison de l'infection par ce virus.

Objectif stratégique 9-1 : Maitrise de la masse salariale

Présentation de l'objectif : Cet objectif a été défini dans le cadre des objectifs stratégiques unifiés entre toutes les missions, étant donné que la masse salariale représente la plus grande partie du budget de la mission (plus de 78 %). Le taux de précision des prévisions de la masse salariale a été adopté comme indicateur pour calculer les degrés de la maitrise de la masse salariale. Pour atteindre cet objectif, des objectifs intermédiaires liés à l'amélioration de la gestion des ressources humaines ont été adoptés, tels que :

- le taux d'encadrement
- Le nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation

✓ **Indicateur.9.1.1 : Taux de précision des prévisions de la masse salariale :**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2020	2021	2022
Indicateur.9.1.1 : Taux de précision des prévisions de la masse salariale	%	100	98.5	99	99.74	99.25	99.2	99.5

***Bref commentaire technique :**

-Définition de l'indicateur : Un indicateur qui mesure l'exactitude des prévisions de masse salariale par rapport aux réalisations

- Mode de calcul de l'indicateur : crédits alloués / crédits consommés

- Source d'information : direction des affaires financière.

✚ Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de précision des prévisions de la masse salariale enregistré, est estimé à 99,25%. Ce pourcentage est considéré comme excellent étant donné que la marge d'erreur est causée par l'augmentation des salaires, qui n'était pas attendue car elle est liée à des facteurs extérieurs à la responsabilité du responsable du programme.

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats de total de ses indicateurs) :**

Compte tenu des contraintes des finances publiques et des conséquences de la propagation de l'épidémie dans le monde et en Tunisie, les résultats atteints concernant l'objectif de maîtrise de la masse salariale sont jugés excellents si l'on prend en compte la situation générale du pays et de ses impacts sur la précision des prévisions et des réalisations. La précision de la détermination de la masse salariale est proche de 100 pour cent, c'est le résultat de l'accumulation

d'expériences des responsables des affaires financières de la direction générale des services communs.

Cependant, ce qui peut affecter l'exactitude des anticipations de masse salariale et leur maîtrise, c'est l'adoption d'augmentations non programmées, le report de promotions, ou l'adoption de nouvelles juridictions qui n'étaient pas programmées lors de la préparation du budget.

2- Objectif stratégique 9.2 : Améliorer la qualité de pilotage :

Présentation de l'objectif :

C'est un objectif stratégique de nature horizontale, c'est-à-dire qu'il a été adopté par toutes les missions. Bien qu'il soit inclus dans le programme de pilotage et appui, la qualité du pilotage de mission revient principalement au chef de mission et aux structures de pilotage.

Cet objectif s'inscrit dans les dispositifs qui établissent le principe de responsabilité dans la mise en œuvre des politiques publiques en mesurant le degré d'atteinte des objectifs déclarés et en évaluant les résultats atteints.

✓ **Indicateur : 9.2.1 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020 (2)	2020	2021	2022
9.2.1 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	85	87	90	79.42	88.24	92	95

***Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : est un outil de mesure et d'évaluation du niveau de performance des politiques publiques de la justice avec ses différentes composantes, en mesurant le degré d'atteinte des objectifs déclarés et évaluer les résultats obtenus.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : Cet indicateur est calculé en divisant les totaux des pourcentages de réalisation des objectifs des programmes par le nombre de programmes. (Sans considérer cet indicateur et l'opérateur public).

- **Source d'information** : Responsables de programmes

📊 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

L'atteinte des objectifs fixés, notamment au niveau de pilotage du programme, est liée à la disponibilité de plusieurs facteurs dont les plus importants sont : la stabilité au niveau de la direction de la mission - la disponibilité d'une vision claire - la méthodologie et la méthode de pilotage de mission - stabilité sociale du secteur - disponibilité d'un minimum de moyens financières et logistiques.

✓ indicateur 9.2.2 : Taux de réponse aux demandes d'accès à l'information :

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalisations		Prévisions	Réalisations	Réalisations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
9.2.2 : Taux de réponse aux demandes d'accès à l'information	%	83	85	87	%77.4	%88.97	90	92

*Bref commentaire technique :

- **Définition de l'indicateur** : Le taux de réponse aux demandes d'accès à l'information est le totale de réponse aux demandes d' autorisation et d'orientation, qui s'élève à 144 demandes sur un total de 186 demandes, soit un taux de 77,4 %.

- Mode de calcul de l'indicateur :

Le nombre de demandes d'accès destinées à l'autorisation+ le nombre
de demandes d'accès destinées à l'orientation

Nombre total des demandes

- Source d'information : La Cellule Centrale de Gouvernance, en coordination avec l'Inspection Générale

+ Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de réponse aux demandes d'accès à l'information pour l'année 2020 a été estimé à 87 % et le taux de réalisation à 77,4 %.

Les réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur représentent 88,97 %. Les résultats atteints sont généralement acceptés, car la différence enregistrée dans le niveau des réalisations par rapport aux estimations est due au refus ou à l'absence de réponse aux demandes d'accès à l'information.

✓ **Indicateur 9.2.3 : Evolution de la production de recherches, d'études et de revus :**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
9.2.3 : Evolution de la production de recherches, d'études et de revus.	nombre	-	-	15	1	6.67%	20	25

*** Bref commentaire technique :**

- Définition de l'indicateur :

Le Centre d'études juridiques et judiciaires a notamment pour mission de publier chaque année 10 numéros du Journal de la magistrature et de la législation, deux bulletins pénale et civile pour la Cour de cassation et un pour les décisions des chambres réunies de la Cour de cassation. , et ils sont distribués aux tribunaux par l'intermédiaire de la direction général des services communs pour soutenir les compétences des juges.

Le centre imprime également une partie de livres et des études qui sont présentées dans le cadre d'une journée d'étude.

Le Centre reçoit aussi de nombreux projets de loi de l'autorité de tutelle et des conseils dans plusieurs domaines juridiques pour exprimer son avis à leur sujet.

- Publication du Code judiciaire et législatif
- Des publications de la Cour de cassation pénale et civile,
- Délivrance les arrêtés des chambres assemblés de la Cour de cassation,
- Études et revus.


-Mode de calcul de l'indicateur : L'indicateur est calculé en fonction des publications achevées, et il reflète l'ampleur du développement de la production dans la recherche et les études

- Source d'information : * Cellule éditoriale

* Cellule des études

* Cellule des consultations

* Cellule des sciences criminelles

 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le système de passation des marchés publics en ligne TUNEPS a été mis en œuvre en 2020, ce qui nécessite l'adoption de longues procédures administratives, ce qui a entraîné le retard dans l'annonce de marché ; Ceci a conduit au non réalisation des prévisions et donc un retard dans la mise en œuvre. De sorte que le pourcentage d'atteinte de l'indicateur est de l'ordre de 6,67%.

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats de total de ses indicateurs) :**

La faiblesse de l'indicateur atteint en 2020 s'explique par plusieurs facteurs objectifs, principalement sont :

- Faiblesse des crédits alloués au centre d'études juridiques pour imprimer et publier des articles de recherche et des revues.
- La difficulté d'obtenir la clé d'accès au système d'achat en ligne du fait de la complexité des démarches exigées par l'Agence Nationale de Certification Electronique,
- Le retard dans la conclusion de marché de gré à gré avec le ministère de la Justice, compte tenu des complications procédurales avec l'Agence nationale de certification électronique et de la longueur des procédures de conclusion de marché.

3- Objectif stratégique 9.3 : Développer et rationaliser les méthodes de travail et des prestations :

Présentation de l'objectif :

Cet objectif a été choisi afin d'améliorer la performance de l'administration et la qualité de ses services en utilisant des technologies modernes à haute rentabilité et d'assurer l'utilisation et la maintenance des équipements et logiciels informatiques.

✓ **Indicateur 9.3.1 : Taux de généralisation des applications informatiques :**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
9.3.1 : Taux de généralisation des applications informatiques	%	27	50	35	50	%142.86	60	65

*** Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : La généralisation des applications informatiques vise à permettre l'exploitation des systèmes et la transmission électronique des données et à relier toutes les structures du ministère entre elles.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : L'indicateur est calculé en additionnant le nombre des applications exploitées dans toutes les structures bénéficiaires et en le divisant par le total des applications à exploiter par toutes les structures concernées.
- **Source d'information** : le Centre National d'Informatique + Direction Générale de l'informatique + la Direction Générale des services Communs + les directions régionales du Ministère de la Justice

Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

- Vue la propagation de l'épidémie de Covid-19, et compte tenu de l'adoption du système de procès à distance qui a été activé en coopération avec des partenaires internationaux, ce qui explique pourquoi les réalisations ont dépassé les prévisions.
- Un progrès a été réalisé dans le projet de numérisation des archives.
- Un progrès relatif a été réalisé dans la numérisation du système pénal
- Certains systèmes nécessitent une mise à jour urgente, comme le système « meubles », car ils ne répondent pas à l'évolution des caractéristiques techniques des meubles concernés par l'inventaire et les spécificités sectorielles.
- La plupart des systèmes actuellement disponibles appartiennent entièrement au Centre National d'Informatique.
- De nouvelles directions régionales du ministère de la Justice ont été créées sans y mettre en place les applications en raison de difficultés techniques ou financières.

✓ **Indicateur 9.3.2 : Taux annuel de consommation de carburant pour les voitures de service :**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalisations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
9.3.2 : Taux annuel de consommation de carburant pour les voitures de service	litre	2575	2000	2380	1389.851	171.24%	2380	2360

*** Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur concerne le taux de consommation annuelle de carburant des véhicules du service dans les directions centrales et régionales du ministère.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : quantité annuelle consommée / (nombre de voitures en service* prix du litre de carburant)
- **Source d'information** : Système Adab, Direction de l'Équipement et directions régionales.

📊 Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

. Les réalisations se sont élevées à 1 389 851 litres contre des estimations de 2 380 litres. Ceci explique le pourcentage élevé de réalisations par rapport aux estimations, atteignant 171,24%. Cette

augmentation du pourcentage d'exécution reflète la baisse du taux de consommation de carburant pour l'année 2020, et il ne peut être adopté comme une mesure réelle en raison des conditions sanitaires que traversent le pays et l'interruption du travail des tribunaux pendant la plupart des périodes de l'année et l'absence relative des transports.

✓ **Indicateur 9.3.3 : Taux de réponse aux services d'entretien du matériel à temps :**

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalisations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
9.3.3 : Taux de réponse aux services d'entretien du matériel. à temps	%			65	55	84.6	70	80

*** Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : L'indicateur consiste à mesurer dans quelle mesure l'administration répond aux demandes d'entretien liées aux équipements informatiques et administratifs, pour évaluer la disponibilité des moyens de travail, notamment au niveau des juridictions.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre d'opérations de maintenance effectuées / le nombre total de demandes entrantes.

- **Source d'information** : les directions régionales - direction

générale de l'informatique- direction générale des services communs.

 **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Plusieurs difficultés ont été rencontrées pour fournir des statistiques liées à cet indicateur en raison de l'absence d'une application informatique pour suivre et évaluer les opérations de maintenance, en plus la différence du mode de suivi des opérations de maintenance d'un service à l'autre, et de sa relation dans la plupart des cas avec les prestataires de services et les fournisseurs.

Il est donc suggéré d'abandonner cet indicateur jusqu'à la mise en place de mécanismes scientifiques et techniques permettant aux responsables des sous-programmes de contrôler les éléments constitutifs de cet indicateur important.

*** Analyse et interprétation de l'atteinte de l'objectif (D'après les résultats de total de ses indicateurs totaux) :**

Alors que l'indicateur « Taux de réponse aux exigences d'entretien du matériel à temps » est jugé important, notamment dans le niveau de mise à disposition des moyens de travail dans les tribunaux, où les responsables de sous-programmes sont poussés à intervenir dans les meilleurs délais pour la maintenance des équipements pour assurer un fonctionnement de travail satisfaisant ; Sa réalisation est liée à la disponibilité de plusieurs facteurs, dont la longueur des procédures de consultation, le temps de réponse réel aux demandes de maintenance lié

aux délais de maintenance de prestataire, le disponibilité des crédits,
disponibilité des pièces détachées...

La participation de l'opérateur public (Office des logements des magistrats et personnel du ministère)

L'Objectif : Renforcer le solde immobilier prêt pour la location :

✓ L'Indicateur : Taux d'occupation des logements préparés pour location :

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations		Prévisions	Réalizations	Réalizations par rapport aux prévisions (2)/(1)	Prévisions	
		2018	2019	2020 (1)	2020(2)	2020	2021	2022
Taux d'occupation des logements préparés pour location	%	98	97.14	98	99.5	101.5%	97	97

*** Bref commentaire technique :**

- **Définition de l'indicateur** : Taux d'occupation des logements préparés pour location
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Revenus de location réalisés / revenus correspondant à la pleine exploitation du solde préparé en location
- **Source d'information** : - Service de suivi de location
 - Service de la comptabilité
 - Service de contrôle gestion

✚ Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux prévisions de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux d'occupation du solde immobilier préparé pour les loyers réalisé au cours de l'année 2020 a atteint 99,5%, ce qui permet un taux de réalisation de 101,5% par rapport au pourcentage cible et aux estimations spécifiées à 98%. Ce taux est généralement acceptable en tenant compte de la période nécessaire pour relouer le logement à chaque vacation et de l'intérêt de l'Office à utiliser au mieux le solde disponible en sensibilisant les clients de l'Office pour louer les logements vacants et accélérer l'achèvement de la procédure de location.

2-Présentation de l'exécution de budget de programme de pilotage et appui

Tableau n° 7 :

Exécution du budget de programme Pilotage et Appui pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature des dépenses (Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		(LF complémentaire (1))		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Dépenses d'engagement	20662	20651	11	99.95
	Dépenses de paiement	20662	19921	741	96.41
Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'engagement	12622	12555	67	99.47
	Dépenses de paiement	12622	11676	945	92.51
Dépenses d'interventions	Dépenses d'engagement	6809	6717	92	98.66
	Dépenses de paiement	6809	6717	92	98.66
Dépenses d'investissement	Dépenses d'engagement	52870	10741	42129	20.32
	Dépenses de paiement	6550	6137	413	93.69
Dépenses des opérations financières	Dépenses d'engagement	0			
	Dépenses de paiement	0			
Total général	Dépenses d'engagement	92963	50664	42299	54.50
	Dépenses de paiement	46643	44451	2191	95.30

*Sans prise en compte les ressources propres

Un montant total de 44 451 mille dinars a été dépensé sur un total de 46 643 mille dinars, soit 95,30 %. Ceci malgré les circonstances exceptionnelles que traverse le pays en raison de la pandémie de Covid-19, qui a affecté négativement certains achats et investissements, en raison de confinement général d'une durée de plus de deux mois.

Alors que les réalisations des crédits d'engagement des dépenses d'investissement n'ont pas dépassé 20,3% en raison de la perturbation des projets préalablement enregistrés au niveau des directions régionales d'équipement.

Tableau N° 8 :

Exécution du budget du programme prisons et rééducation pour l'année 2020 par rapport aux prévisions :

Répartition par sous-programmes et activités (Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous - Programmes	Activités	Prévisions 2020	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réalizations par rapport aux prévisions	
		-1			Montant	Taux de réalisation%
		LF	(LF complémentaire) (1)		(2)-(1)	(2)/(1)
SP9-1 : pilotage et appui central	A1 : Pilotage et Soutien	18682	18709	17689	1020	94.55%
	A2 : Gestion et intervention social des RH	13820	19101	18360	741	96.12%

SP9-2 : Appui et soutien régional	A1 : Soutien et Appui régional	12140	8833	8402	431	95.12%
Total		44643	46643	44451	2192	95.30%

*Sans prise en compte les ressources propre

3- Orientations futures pour améliorer les performances :

Titre de l'indicateur	Problèmes et lacunes	Recommandations pour remédier aux problèmes
Indicateur.9.1.1 : Taux de précision des prévisions de la masse salariale	-Le lien des augmentations de salaires avec les partenaires sociaux	
9.2.1 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	-La multiplicité des parties prenantes / le lien entre la réalisation des objectifs et la stabilité et la clarté des politiques publiques / le lien entre la réalisation de certains objectifs avec le Conseil supérieur de la magistrature et les organes connexes -Ressources limitées disponibles La complexité des procédures - L'incapacité du Ministère à suivre le rythme de l'évolution technologique en raison de la complexité des procédures et de la multiplicité des interventions -La spécificité du secteur de la justice, des prisons et de la rééducation	-Revoir le décret qui encadre les projets à caractère régional -La simplification des procédures administratives
9.2.2 : Taux de réponse aux demandes d'accès à l'information	-Poursuite de la simplification des procédures administratives	

<p>9.2.3 : Evolution de la production de recherche, d'études et de revus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Ressources limitées disponibles - La complexité des démarches 	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation du budget du Centre d'Etudes -Simplifier les procédures de marché de gré à gré
<p>9.3.1 : Taux de généralisation des applications informatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> -L'incapacité du Ministère à suivre le rythme de l'évolution technologique en raison de la complexité des procédures et de la multiplicité des interventions -La spécificité du secteur de la justice, des prisons et de rééducation -Réaliser des formations dans l'exploitation des applications et sensibiliser les salariés à l'importance des applications et à leur rôle dans l'évolution des méthodes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> -Signature d'une convention avec le Centre National d'informatique. -Fournir des équipements au personnel concerné et mettre en place les systèmes - Inventaire des meubles et des stocks (des applications de gestion et de meubles)
<p>9.3.2 : Taux annuel de consommation de carburant pour les voitures de service</p>		
<p>9.3.3 : Taux de réponse aux exigences d'entretien du matériel. à temps</p>	<p>Difficulté à standardiser les procédures de maintenance</p>	<p>Conception des applications informatiques</p>

<p>Taux d'occupation des logements préparés pour location</p>	<p>Réduction du délai de vacation</p> <p>- faible solde immobilier préparé à la location (208 logements actuellement)</p> <p>L'état du solde immobilier disponible</p>	<p>-Soutenir les capacités humaines et matérielles de l'office.</p> <p>-Nomination d'une représentation continentale dans divers quartiers pour accélérer la location des logements vacants</p> <p>-Augmenter les sommes allouées au développement et au renforcement de solde immobilier dans la limite des crédits alloués par l'Etat à la réalisation de logements neufs dans les zones où l'office ne possède pas de biens immobiliers, comme le local de Nabeul, et à augmenter le solde disponible.</p> <p>-Augmenter les crédits alloués pour terminer l'entretien et l'engagement.</p>
--	--	--